



## Appels de fonds sur travaux ravalement

Par **Boillot Raymond**, le **24/06/2018** à **14:48**

Il a été décidé en A.G. des travaux de ravalement pour l'immeuble, et voté.

Un calendrier d'appel de fonds a été arrêté par le syndic,

étalé en 4 versement ( de mars à septembre 2018) bien stipulé dans le compte rendu .

Problème : les travaux ne doivent commencer au plus tôt que courant septembre , et là , la date de commencement n'est pas précisée dans le P.V.

Est il normal de régler l'intégralité des travaux avant que ceux ci ne soient commencés?

Merci de votre réponse